

CTR Insee du 3 juillet 2014 **Motions CGT et SUD**

Activité

Motion n°1

Le CTR demande que la direction de l'Insee exerce réellement sa tutelle sur le Genes et intervienne face à la politique menée par ce dernier concernant notamment la recherche, la gestion du personnel Insee affecté au Genes, la formation initiale des attachés et administrateurs Insee et la formation continue des agents Insee.

Cela passe par la reconduction, le plus rapidement possible, des différentes conventions Insee/Genes et leur mise en œuvre effective.

Concernant la recherche, le CTR demande que les missions via le Crest pour le compte de l'Insee soient effectives : formation académique de niveau poste-master (doctorat) pour les cadres de l'Insee, appui scientifique dans les domaines de la méthodologie statistique et des études,

Le CTR demande que la direction de l'Insee agisse afin que le Crest respecte son engagement à prendre en compte les besoins de l'Insee dans l'orientation qu'il donne à son programme de recherche et dans la répartition des moyens qu'il effectue entre ses différents laboratoires.

De plus, le CTR demande la mise en place effective du Comité de la recherche et de la formation Scientifique prévu à l'article 4 de la-convention Insee/Genes relative à la recherche.

Le CTR demande que l'Insee garde la maîtrise de l'affectation des agents Insee au sein du Genes.

Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Motion n°2

Le CTR refuse toute transmission de NIIR au Ministère de l'Intérieur.

Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Motion n°3

Le CTR constate qu'actuellement, une multitudes de groupes de travail, d'audits ou de projets sont menés en parallèle à la mise en place des NCEE :

- GT sur les organisations en DR ,
- Projet CAPI 3G, OPALE, Homère, Rorcal, changement de base IPC
- GT gestion des effectifs en DR
- GT qualité
- audit d'efficience des enquêtes ménages
- mission qualité des enquêtes ménages et des relevés de prix

L'aboutissement de tous ces travaux, non coordonnés entre eux, va impacter le travail de très nombreux agents au sein de l'Insee en région et à la DG, dans les sphères DEM, prix RP, informatique, RH, méthodologie....La plupart de ces agents ne sont ni consultés, ni réellement associés aux réflexions en cours. Le CTR exige leur présence systématique dans chaque groupe ou projet et à toutes les étapes de la réflexion.

Le CTR demande une consultation des CT compétents sur les contenus et les conséquences de la mise en place de ces changements.

Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Motion n°4

Le CTR demande la réalisation d'une expertise relative à l'impact du changement de base des comptes nationaux sur le montant des dividendes des sociétés non financières.

Le CTR demande que les résultats de cette expertise soient rendus publics et présentés au Cnis.

Vote pour : 9 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO) ; Vote contre : 1 (CGC)

⇒ **Motion approuvée à la majorité**

Motion n°5

Le CTR demande le maintien des fonctions de PAO dans les directions établissements où elles existent encore.

Le CTR demande, pour les établissements où ces fonctions ont été externalisées, un bilan en matière de qualité de service et d'efficacité.

Le CTR demande le maintien de postes de techniciens conseils de l'information statistique (TCIS) dans chaque établissement, en conservant le soutien des pôles de compétence.

Le CTR demande que la mission première du SIC reste la diffusion des informations statistiques et économiques.

Le CTR demande la mise en place dans chaque DR d'un programme d'offre de base d'études couvrant tous les domaines sociétaux et à destination de tous les publics. Le programme d'études ne doit pas être tributaire de l'obtention de partenariats rémunérateurs.

Vote pour : 9 (6 CGT-SUD, 2 CFTD, 1 FO) ; s'abstient : 1 (CGC)

⇒ **Motion approuvée à la majorité**

Motion n°6

La direction de l'Insee a décidé de transformer le centre national informatique d'Aix en service informatique national, de supprimer les activités de production et d'exploitation des centres nationaux informatiques de Nantes, Orléans et Paris à l'horizon 2017, et de supprimer la moitié des effectifs des structures informatiques locales en changeant leurs missions. Les élus du CTR sont intervenus à plusieurs reprises pour :

- alerter l'administration des conséquences néfastes sur les agents de ces décisions,
- lui demander de renoncer à ces restructurations
- lui demander de prendre des mesures d'urgence pour répondre aux situations de souffrance au travail constatées dans la sphère informatique.

En 2013, deux expertises externes agréées commandées par les CHSCT ont été réalisées au sein d'entités informatiques de l'Insee, au SIN d'Aix et au CNI de Nantes. A Aix, l'administration propose un plan d'actions qui ne répond pas aux préconisations du cabinet d'expertise et refuse de négocier ce plan avec les organisations syndicales locales et nationales, malgré leurs demandes répétées. A Nantes, l'administration ne répond pas aux demandes réitérées des organisations syndicales d'organiser un suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Plus d'un an après la réalisation de ces expertises, la direction de l'Insee reconduit le même dispositif de mise en œuvre brutale des restructurations dans la sphère informatique, en organisant les transferts et suppressions de travaux dans l'ensemble des CNI et structures locales informatiques, sans prise en compte des conséquences de ces opérations sur la santé et les conditions de travail des agents, et sans leur proposer de perspectives d'avenir au sein de l'institut.

Au Sina, elle aggrave encore la situation : alors qu'en l'absence de plusieurs encadrants, dont la responsable du service, les agents sont laissés sans perspectives ni informations véritables, le directeur régional fait un pas supplémentaire dans la provocation en annonçant par mail la vente du bâtiment du Sina. Les agents du Sina ont réagi vivement à cette découverte subite. Leur réaction prouve une fois de plus le malaise de ces agents.

C'est pourquoi les élus du CTR demandent à la direction de l'Insee :

- la mise en œuvre de plans d'actions négociés répondant réellement aux préconisations des expertises externes agréées à Aix et Nantes ;
- la présentation d'un plan d'action garantissant l'avenir des personnels des CNI et structures informatiques locales au sein de leur établissement, lors du prochain des comité technique de l'Insee réuni en formation hygiène et sécurité et conditions de travail.

Vote pour : 9 (6 CGT-SUD, 2 CFTD, 1 FO) ; s'abstient : 1 (CGC)

⇒ **Motion approuvée à la majorité**

Motion n°7

La direction de l'Insee généralise progressivement, dans la sphère informatique, de nouveaux modes d'organisation du travail en mode projet, en particulier des modes de travail inspirés des méthodes dites « agiles », sans respecter les obligations qui sont les siennes de consulter le CTR avant la mise en œuvre de tout projet d'organisation modifiant les conditions de travail des agents.

C'est pourquoi les élus du CTR demandent la consultation du CTR réuni en formation hygiène, sécurité et conditions de travail sur les attendus de la mise en place de ces nouvelles formes organisations du travail au sein de la l'Insee. Cette consultation doit être notamment basée sur la présentation d'un bilan détaillé et contradictoire de l'expérimentation des méthodes agiles dans la mise en œuvre du projet Homère.

Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Motion n°8

Le CTR demande qu'un bilan soit fait de la réorganisation du Secrétariat Général.

Nous avons retiré cette motion car le secrétaire général nous a fait en séance une présentation parfaitement idyllique du fonctionnement du secrétariat général, niant complètement les difficultés rencontrées par les agents et les situations de souffrance au travail, renvoyant les « problèmes » à des cas individuels mineurs. Devant cette attitude de déni total, nous ne jugeons plus utile de poursuivre avec lui un simulacre de dialogue !

Motion n°9

Le CTR demande que les agents soient informés des conséquences sur leur paye, leur carrière ou leur retraite, de l'abandon de l'ONP et des dysfonctionnement de Sirius.

Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Bilan social

Motion n°10

Le CTR demande une réelle politique de qualification et de valorisation des carrières de l'ensemble des agents de l'institut, et notamment :

- la titularisation immédiate des Berkanienens,
- un plan massif de qualification de C en B,
- la mise en place immédiate du concours interne spécial de B en A,
- une possibilité de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent,
- l'augmentation des taux de promotion dans tous les grades,
- un plan ministériel de qualification conséquent pour toutes les catégories,
- le reclassement immédiat en échelle 4 de tous les agents C de l'échelle 3,
- la revalorisation de la grille des enquêteurs.

Vote pour : 8 (6 CGT-SUD, 1 CFDT, 1 FO)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité (des présent-e-s)**

Motion n°11

Le CTR demande le réengagement de l'Insee dans une politique effective d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, de prévention et de lutte contre toutes les discriminations.

Vote pour : 8 (6 CGT-SUD, 1 CFDT, 1 FO)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité (des présent-e-s)**

Motion n°12

Le CTR exige le respect des procédures relatives à la consultation des représentant-e-s du personnel dans les différentes instances de concertation, et notamment :

- arrêt des mobilités « au fil de l'eau » et consultation systématique des CAP ou CCP compétentes pour toute mobilité d'agent, quels que soient sa catégorie et son statut ;
- respect des engagements pris par l'administration dans les comités techniques et dans les accords issus d'une négociation avec les syndicats représentatifs ;
- consultation systématique des comités techniques et des instances compétentes en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CTR en formation HSCT, CHSCT) pour tous les projets ayant des conséquences sur la santé des agents, les conditions et l'organisation de leur travail, dont l'aménagement de leur temps de travail.

Vote pour : 8 (6 CGT-SUD, 1 CFDT, 1 FO)

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité (des présent-e-s)**